

AMNESTY INTERNATIONAL  
Index AI: NWS 11/07/95 - ÉFAI -

NOUVELLES HEBDOMADAIRES  
Informations à l'attention du public

10 janvier 1995

## ROYAUME-UNI.

Amnesty International réclame une enquête à propos d'informations faisant état de ventes de matraques électriques et de fers

Index AI: EUR 45/WU 01/95

Amnesty International appelle le gouvernement britannique à ouvrir une enquête sur des affirmations contenues dans un documentaire diffusé ce soir – mercredi 11 janvier 1995 à 21 heures – par une chaîne de télévision du Royaume-Uni.

Ces allégations sont formulées dans une émission spéciale du programme d'actualités Dispatches (Dépêches) de Channel 4. Il y est notamment affirmé que des entreprises britanniques ont fourni des matraques électriques et des fers aux forces de sécurité de certains pays dans lesquels la torture est utilisée. Ces sociétés assureraient la promotion de ce commerce, qui est mené avec l'assentiment des autorités britanniques.

L'Organisation déclare : « Les affirmations contenues dans ce documentaire sont très graves. Les autorités britanniques et les autres gouvernements doivent fournir des explications détaillées sur le fait que les droits de l'homme n'ont apparemment pas été pris en considération lorsque ce commerce a été autorisé. »

L'organisation de défense des droits de l'homme réclame l'adoption des mesures suivantes :

– Toutes les exportations de matériel militaire ou destiné à la police et aux forces de sécurité doivent être annoncées publiquement à l'avance afin que le Parlement britannique puisse exercer un véritable contrôle et empêcher que ne soient commises des violations des droits de l'homme ;

– Le gouvernement britannique doit revoir ses lois et procédures en vue de prohiber tout transfert d'équipement militaire ou destiné à la police ou aux forces de sécurité à moins qu'il ne soit démontré que ce matériel ne sera pas utilisé pour infliger des tortures ou pour perpétrer d'autres violations graves des droits fondamentaux ;

– Des circuits efficaces doivent être mis en place afin que les organisations non gouvernementales puissent transmettre au gouvernement britannique des informations sur les aspects humanitaires de tels transferts ;

– Les autorités doivent prendre en considération la situation des droits de l'homme dans les pays destinataires de ce matériel avant d'en autoriser l'exportation.

Amnesty International continuera d'exhorter les entreprises qui fabriquent des fers ou du matériel servant à administrer des décharges électriques, ou qui en font le commerce, à ne pas vendre un tel équipement aux forces de sécurité de pays dans lesquels des tortures et des traitements cruels et inhumains sont infligés.

---

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

L'Organisation estime en outre que les représentants des forces de sécurité de pays où des violations des droits fondamentaux sont perpétrées, ne devraient pas être invités à des expositions qui ont pour objet de promouvoir la vente de matériel et de technologie de sécurité. Toute vente ou tout transfert intervenant lors de ces expositions devraient être rendus publics.

Le contexte

Amnesty International demande régulièrement qu'il soit mis immédiatement un terme à la pratique de la torture et des mauvais traitements infligés aux prisonniers au moyen de matériel servant à administrer des décharges électriques. Elle dénonce également le port des fers.

L'Organisation a recueilli le témoignage de victimes de tortures, notamment en Chine, en Arabie saoudite et en Turquie, qui ont affirmé qu'on leur avait administré des décharges électriques au moyen, entre autres, de matraques et de tiges métalliques.

L'utilisation des matraques électriques est l'une des méthodes de torture le plus souvent décrites en Chine ; elle serait pratiquée dans presque tous les lieux de détention. Les décharges électriques administrées de cette manière peuvent occasionner une douleur intense et affectent le contrôle musculaire. Les victimes ressentent fréquemment des nausées, elles peuvent souffrir de convulsions et perdre connaissance sous le choc. Les décharges électriques sont souvent administrées sur les parties sensibles du corps, notamment les aisselles, le cou, le visage, la poitrine, la face interne des jambes, la plante des pieds, l'intérieur de la bouche et des oreilles, ainsi que sur les organes génitaux et dans le vagin.

Sonam Dolkar, une Tibétaine de vingt-six ans, a été arrêtée parce qu'on la soupçonnait d'être favorable à l'indépendance du Tibet. Emprisonnée pendant plusieurs mois, elle se serait vu régulièrement administrer des décharges électriques au moyen de fils de fer attachés sur son corps ; ses tortionnaires auraient également utilisé une matraque électrique pour la frapper sur le visage et sur tout le corps, et pour lui appliquer des décharges dans le vagin. Parce qu'elle vomissait et urinait du sang, cette femme a fini par être transférée dans un hôpital de la police, d'où elle a réussi à s'évader pour se réfugier en Inde.

En Turquie, des décharges électriques sont couramment administrées aux prisonniers politiques et de droit commun dans les postes de police. Ce fut par exemple le cas de Fahri Ferda Çetin, directeur général de la publication du quotidien Özgür Gündem (Programme libre), qui a été maintenu au secret au siège de la police d'Istanbul en avril 1994. Il aurait été suspendu par les bras et aurait reçu des décharges électriques sur les organes génitaux et sur les pieds.

---

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8PJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

Amnesty International a également reçu des informations selon lesquelles dans un certain nombre de pays, des prisonniers étaient contraints de porter des chaînes ou des fers aux pieds.

Un adolescent arrêté en 1980 alors qu'il était âgé de douze ans, a été détenu illégalement douze ans durant. Il a dû porter des fers aux pieds pendant onze ans.

En 1992, Amnesty International a signalé que des fers fabriqués par la société Hiatts de Birmingham étaient utilisés au Malawi. Orton Chirwa, un avocat de soixante-douze ans, aurait été forcé de rester accroupi par terre, pieds et mains attachés par des menottes et des fers et enchaînés à une barre de fer placée derrière ses genoux. Cet homme est mort en prison en octobre 1992. À la suite d'une campagne lancée par l'Organisation, la société Hiatts a cessé de fabriquer des fers au Royaume-Uni.

## VIÊT-NAM.

Les autorités vietnamiennes arrêtent de hauts responsables d'une communauté religieuse dissidente

Index FI : FISFI 41/WU 01/95

Amnesty International demande instamment aux autorités vietnamiennes de libérer sans délai deux moines arrêtés au cours des dernières semaines, le patriarche Thich Huyen Quang, et son assistant Thich Quang Do.

L'Organisation a déclaré ce jour que ces moines étaient des prisonniers d'opinion, détenus uniquement en raison de leurs convictions religieuses, et qu'ils devaient donc être libérés immédiatement et sans condition.

Thich Huyen Quang est le patriarche suprême de l'Église bouddhiste unifiée (EBU), qui est frappée d'interdiction au Viêt-Nam. Il a été arrêté le 29 décembre 1994 par les autorités de Quang Ngai, dans le centre du pays. Le gouvernement vietnamien dément cependant cette arrestation. Thich Huyen Quang, qui était assigné à domicile dans sa pagode depuis 1982, aurait été arrêté puis emmené par les autorités après qu'il eut entamé une grève de la faim pour protester contre l'arrestation de plusieurs moines au mois de novembre.

Son assistant, Thich Quang Do, a été arrêté le 4 janvier 1995 dans sa pagode, à Ho Chi Minh-Ville. Il se trouve actuellement au centre de détention de la police de sécurité. En 1982, Thich Quang Do avait été assigné à domicile dans le centre du pays, sur ordre des autorités vietnamiennes. Il avait regagné sa pagode à Ho Chi Minh-Ville en 1992, et avait alors commencé à jouer un rôle important dans les activités de l'EBU.

« La liberté de conviction, d'expression et d'association est garantie par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel la République du Viêt-Nam est partie ; l'arrestation et la détention subséquente de ces moines constituent une violation manifeste des engagements pris par le gouvernement vietnamien en vertu de ce pacte » a déclaré Amnesty International.

Ces arrestations sont les dernières en date intervenant dans le cadre d'une campagne de répression menée par les autorités vietnamiennes à l'encontre de l'EBU. Créée en 1951, l'EBU a joué un rôle majeur au sein du mouvement pacifiste au Viêt-Nam du Sud dans les années 60. Elle a été interdite par le gouvernement communiste en 1981, mais de nombreux disciples, aussi bien au Viêt-Nam qu'à l'étranger, continuent de suivre les enseignements de ses moines.

Les autorités vietnamiennes ont accusé certains membres de l'EBU de participation à des « activités visant à renverser le gouvernement populaire » et d'« atteinte à l'ordre public. » Thich Huyen Quang et Thich Quang Do avaient tous deux critiqué la politique du

---

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFPI -

gouvernement vietnamien en matière des droits de l'homme, et réclame la liberté de religion pour tous les citoyens.

La dernière vague d'arrestations a commencé au mois de novembre 1994, après que des troubles eurent éclaté à Huế, une ville du centre. À la suite des graves inondations dans le delta du Mékong, qui ont fait plusieurs centaines de morts et laissé des milliers de personnes sans abri, l'ÉBU a mis en place une mission de secours aux sinistrés.

Selon les informations reçues par Amnesty International, les moines participant à l'organisation de cette mission ont été tenus de rester dans leurs pagodes, et plusieurs d'entre eux ont été arrêtés. Ce fut notamment le cas de Thich Long Tri, l'un des principaux organisateurs de la mission ; d'abord consigné dans sa pagode de Da Nang, il a ensuite été placé en détention. Parmi les autres moines arrêtés figurent également Thich Thai Hung et Thich Hanh Duc, détenus depuis le 25 décembre 1994. Ils sont peut-être des prisonniers d'opinion.

Bien que la Constitution vietnamienne garantisse le droit à la liberté de culte et de pratique religieuse, elle stipule également que « nul ne peut utiliser la religion pour enfreindre la loi et les principes de l'État ». De fait, les efforts du gouvernement pour surveiller toutes les institutions religieuses ont entraîné une restriction de ces mêmes libertés l